

14 juin 2011

Débat thématique: Dialogue sur le développement

Progrès accomplis dans le domaine du développement

Le dialogue sur le développement, mandaté par l'Assemblée générale (A/RES/60/265), s'attache notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ayant entrepris une évaluation exhaustive des progrès accomplis dans la réalisation des OMD au début de la 65^e session lors de la Réunion plénière de haut niveau en septembre 2010, ce dialogue sur le développement est l'occasion d'examiner la mise en œuvre des objectifs, particulièrement les objectifs 4 (Réduire la mortalité infantile) et 5 (Améliorer la santé maternelle) ainsi que le moyen de faire progresser le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015.

>> Lire les remarques introductives du Président

Une mise en œuvre réussie des OMD

Un développement important dans la mise en œuvre des objectifs 4 et 5 est l'établissement de la Stratégie globale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants. Depuis son lancement en septembre 2010, l'initiative a vu les engagements et les contributions augmenter considérablement afin de faire progresser la santé des femmes et des enfants.

La question du développement au-delà de 2015

Le paragraphe 81 du Document final du « Sommet du millénaire » (A/RES/65/1) prie le Secrétaire général de formuler pour 2011 (e-g5(é)4ra)l de)-(for)-fmu()]MCID 21>> BC B1 BC B/F 1168071>

réalisation des OMD et a entraîné de nombreux succès en particulier au niveau de la réduction de la pauvreté.

Le cadre des OMD possède toutefois certaines contraintes - les objectifs se concentrent sur le développement humain et certains affirment qu'ils n'accordent pas suffisamment d'attention au développement économique en général et qu'ils manquent de références explicites à des dimensions importantes du développement tels que :

- la qualité de l'éducation;
- les droits de l'homme; et
- la bonne gouvernance.

Ces limitations ont contribué, entre autres, aux progrès d'un développement inégal selon les pays